



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 22 au 28 novembre 2019

Tunisie :

- *Le ministre des finances de la Tunisie, M. Ridha Chalhoun, a signé le 26 novembre 2019 à Paris un accord multilatéral permettant l'échange automatique entre les pays de données fiscales des sociétés multinationales, dans le but de lutter contre la fraude fiscale.*
- *La Commission provisoire des finances de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a rejeté l'article 26 du Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 relatif aux modalités d'application d'un taux réduit d'imposition des sociétés (IS) à 13,5%.*
- *Par rapport à l'année précédente, la Tunisie perd 11 places (99^{ème}/200) au classement 2019 de TRACE International, relatif à l'évaluation du risque de corruption pour les entreprises.*
- *Sur la période du 1^{er} janvier au 20 novembre 2019, les recettes touristiques ont progressé de +38,3% en glissement annuel - g.a. (5 Mds TND) et le nombre de touristes a augmenté de +14% en g.a. (8,3 millions) selon le ministère du tourisme.*
- *La production industrielle a reculé de -3,6% au troisième trimestre (T3) 2019 en glissement annuel.*

Libye :

- *Stoppée en raison d'une offensive du Gouvernement d'Union Nationale (GUN) le 27 novembre 2019, la production du champ pétrolière El-Feel a finalement repris.*

TUNISIE

- *Le ministre des finances de la Tunisie, M. Ridha Chalhoun, a signé le 26 novembre 2019 à Paris un accord multilatéral permettant l'échange automatique entre les pays de données fiscales des sociétés multinationales, dans le but de lutter contre la fraude fiscale.*

M. Ridha Chalhoun, ministre des Finances de la Tunisie et ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI) par intérim, a participé le 26 novembre 2019 à Paris, à la réunion du 10^{ème} anniversaire du Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, organisée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Créé par les pays du G20 en 2009, ce forum a pour mission de garantir la transparence fiscale internationale. Plus de 150 pays en sont membres, dont la Tunisie. Dans le cadre de ce forum, M. Chalhoun a signé un accord multilatéral sur l'échange automatique entre pays de données fiscales des sociétés multinationales. Cela doit permettre de limiter la fraude fiscale et *in fine* de renforcer les recettes fiscales nationales. Pour rappel, la norme de l'OCDE prévoit l'échange automatique annuel entre États de renseignements relatifs aux comptes financiers (notamment les soldes, intérêts, dividendes et produits de cession d'actifs financiers déclarés à l'administration par les institutions financières). Il s'agit de comptes détenus par des personnes physiques et des entités, y compris des fiducies et des fondations. A noter que lors de ce forum, M. Chalhoun a appelé les Etats membres à coopérer davantage pour lutter contre la fraude fiscale, mais aussi pour restituer les biens mal acquis.

- *La Commission provisoire des finances de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a rejeté l'article 26 du Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 relatif aux modalités d'application d'un taux réduit d'imposition des sociétés (IS) à 13,5%.*

La Loi de Finances (LF) 2019 a acté la suppression progressive des régimes fiscaux préférentiels en matière d'imposition directe (*offshoring*), ce qui a permis à la Tunisie de sortir le 12 mars 2019 de la liste grise de l'Union européenne relative aux pays faisant l'objet d'un suivi attentif sur le plan fiscal. Afin d'atténuer le choc fiscal, la LF 2019 dispose qu'un taux réduit d'imposition des bénéficiaires sociétés de 13,5% sera appliqué dans un certain nombre de secteurs censés être à haute valeur ajoutée, à forte employabilité ou dans l'export. Selon le ministère des finances tunisien, cette mesure est conforme au projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), relatif à la lutte contre l'érosion de la base fiscale et le transfert de bénéfices, qui vise à assurer une concurrence fiscale loyale entre les pays. L'article 26 du PLF 2020 précise les modalités d'application du taux réduit d'IS : cette mesure concerne uniquement certains services d'innovation (technologies de l'information, développement des logiciels et traitement des données), les sociétés de commerce international et les prestations de services logistiques groupés. En outre, ce taux réduit s'appliquera aux bénéficiaires réalisés à partir du 1^{er} janvier 2021 (et donc déclarés à partir de 2022). Enfin, pour bénéficier de ce taux réduit, les sociétés devront réaliser un niveau minimum de dépenses annuelles, et employer un nombre minimum de salariés spécialisés et permanents (afin d'éviter que le taux ne s'applique à des sociétés écrans). Après avoir adopté les articles 11 à 25 du PLF 2020, la Commission des finances de l'ARP a rejeté l'article 26 en l'état. L'un des éléments faisant débat est la notion de substance économique : ce taux réduit doit s'appliquer uniquement à des sociétés qui créent de la valeur. Dans le cas contraire, il s'agirait d'une concurrence fiscale déloyale, ne respectant pas le cadre fixé par l'OCDE. Selon la Commission des finances de l'ARP, cette condition ne serait pas assurée.

- *Par rapport à l'année précédente, la Tunisie perd 11 places (99^{ème}/200) au classement 2019 de TRACE International, relatif à l'évaluation du risque de corruption pour les entreprises.*

L'association commerciale à but non lucratif TRACE International [a publié le 12 novembre 2019 son rapport annuel sur l'évaluation du niveau de corruption par pays](#). La Tunisie est classée au 99^{ème} rang mondial sur 200 pays. Elle a reculé de 11 places par rapport au classement précédent de 2018 (88^{ème}). Pour autant, la Tunisie demeure le pays le mieux classé du Maghreb, devant le Maroc (121^{ème}), la Mauritanie (153^{ème}), l'Algérie (163^{ème}) et la Libye (194^{ème}). Les résultats obtenus par la Tunisie sont proches de ceux de l'Arabie Saoudite (93^{ème}), de l'Albanie (95^{ème}), ou encore des îles Caïman (98^{ème}). Les pays sont évalués selon une échelle de 0 à 100 (0 représentant le risque le plus faible de corruption pour les entreprises). La Tunisie a obtenu une note générale de 52/100 (contre 50/100 en 2018), à partir des critères suivants : (i) les interactions des entreprises avec le gouvernement (63/100), (ii) la dissuasion et l'application des mesures anti-corruption (57/100), (iii) la transparence du gouvernement et de l'administration (51/100), et (iv) la capacité à surveiller la société civile et des médias (32/100). Pour rappel, une Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption a été mise en place en Tunisie en novembre 2011. La Constitution de 2014 prévoyait la création d'une nouvelle instance indépendante. Cela fut acté par la loi organique n°8/2018 adoptée le 27 août 2018 par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Il s'agit de l'Instance de la Bonne Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption (IBOGLUCC). Selon l'article 35, cette instance doit comporter neuf membres, élus pour 6 ans. Cependant, lors de la séance plénière à l'ARP le 2 juillet 2019, aucun des neuf candidats désignés par les présidents des blocs parlementaires n'a été élu. Il importe de mentionner que la signature du décret nommant les membres de l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption est l'un des cinq indicateurs structurels (sur neuf) non respecté dans le cadre de la 5^{ème} revue du Fonds Monétaire International (FMI), qui a été validée par le Conseil d'administration le 12 juin 2019.

- *Sur la période du 1^{er} janvier au 20 novembre 2019, les recettes touristiques ont progressé de +38,3% en glissement annuel - g.a. (5 Mds TND) et le nombre de touristes a augmenté de +14% en g.a. (8,3 millions) selon le ministère du tourisme.*

Selon les données publiées le 27 novembre 2019 par le ministère du tourisme et de l'artisanat, les recettes touristiques sur la période du 1^{er} janvier au 20 novembre 2019 ont progressé de +38,3% en glissement annuel (g.a.) à 5 Mds TND. En euros, la hausse s'élève à +29,6%. Sur la même période, le nombre de touristes en Tunisie a augmenté de +14% en g.a., soit un total de 8,3 millions de touristes. Il s'agit pour moitié de touristes maghrébins (4,1 millions, soit +16,4% en g.a.) et pour environ un tiers de touristes européens (2,6 millions, soit +16,2% en g.a.). Pour rappel, le ministre du tourisme et de l'artisanat M. René Trabelsi avait fixé un objectif de 9 millions de touristes sur les 12 mois de l'année 2019. Le 27 novembre 2019, il a déclaré que le ministère du tourisme prendrait « toutes les mesures nécessaires pour booster le tourisme culturel en 2020 ». Jusqu'alors, la Tunisie a en effet privilégié un tourisme balnéaire, de type « all inclusive » (forfaits tout compris), concentré le long du littoral, qui ne valorise pas le patrimoine culturel du pays. Ce type de tourisme génère des recettes par touriste limitées. A noter qu'un nouveau label « marque qualité tourisme – Tunisie » (comprenant 5 référentiels de normes de qualité) vient d'être créé. Ce label est le fruit d'une coopération entre l'Office national du tourisme tunisien (ONTT) et l'Union européenne. Il concernera les hôtels, les agences de voyage, les restaurants touristiques et les sites culturels. Sa mise en œuvre est prévue début janvier 2020.

- *La production industrielle a reculé de -3,6% au troisième trimestre (T3) 2019 en glissement annuel.*

La production industrielle (base 2010) a diminué de -3,6% au T3 2019 en glissement annuel (g.a.) [selon l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#). La baisse de la production est particulièrement élevée dans le secteur de l'énergie (-12,2% en g.a.), contre seulement -0,6% en g.a. pour les industries manufacturières (dont une hausse de +2,1% pour les industries agricoles et alimentaires et de +5,0% pour les industries chimiques) et une progression de +2,8% en g.a. pour les mines. En conséquence, la baisse de la production industrielle hors énergie est limitée à -0,5% en g.a.

LIBYE

- *Stoppée en raison d'une offensive du Gouvernement d'Union Nationale (GUN) le 27 novembre 2019, la production du champ pétrolière El-Feel a finalement repris.*

Le 27 novembre 2019, des forces militaires du GUN ont attaqué le champ pétrolière El-Feel contrôlé par des milices pro ANL (l'Armée nationale libyenne du maréchal Haftar), engendrant l'arrêt de la production et la fermeture du site. La production du champ s'élève à 75 000 barils par jour. La Mission d'Appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a demandé la cessation immédiate des opérations militaires à proximité du champ. Elle a également rappelé que les installations pétrolières devaient rester sous le contrôle exclusif de la Compagnie pétrolière nationale (National Oil Corporation – NOC). Finalement, la production a repris le 28 novembre 2019 et les infrastructures pétrolières ont subi des dommages mineurs. Le président de la NOC M. Sanalla a déclaré que ces gisements pétroliers sont des sources de revenus vitales pour les libyens et qu'ils ne doivent pas être pris pour cible.